

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du logement  
et de l'habitat durable

**Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature**

**Avis du 2 mars 2016**

**de publication des titres III (schémas d'écritures), IV (documents annuels) et V (notes de doctrine) des instructions comptables applicables aux organismes d'habitations à loyer modéré**

NOR : LHAL1604536V

*(Texte non paru au journal officiel)*

Le présent avis a pour objet de diffuser les schémas d'écritures, les documents annuels et les notes de doctrine des instructions comptables applicables aux organismes d'habitations à loyer modéré, téléchargeables par internet à l'adresse suivante :

[http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/Schemas\\_ecritures\\_notes\\_de\\_doctrine\\_titres\\_III\\_V\\_fev2016\\_cle1b386d.pdf](http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/Schemas_ecritures_notes_de_doctrine_titres_III_V_fev2016_cle1b386d.pdf)

Les organismes d'habitations à loyer modéré appliquent ces nouvelles dispositions à compter de l'exercice 2016.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le **2 MARS 2016**

Pour la ministre et par délégation  
Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme  
et des paysages

  
Laurent GIROMETTI